

Procès-verbal Conseil Municipal du 30 Mars 2023

Ouverture de la séance 19h00

Présents : MM Stéphan PINAUD – Claude THOMAS – Pascal HUET- Aurélie DELAPORTE – Romane HUET– Joël RAVENEAU- Eric BREILLACQ Mégane MONNEAU-Véronique GAROUX

Absents/Excusés : Francis KACHATOUROF

Secrétaire de séance : Joël RAVENEAU

Approbation du compte rendu du 18 Janvier 2023. Accord à l'unanimité

1/ Approbation du compte de gestion - année 2022 (Comptabilité du trésorier)

2/ Approbation du compte administratif - année 2022

SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANTS	SECTIONS D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
DEPENSES 2022	259 865.55	DEPENSES 2022	48 607.96
RECETTES 2022	282 859.86	RECETTES 2022	85 298.60
RESULTATS 2022	22 994.31		36 690.64
RESULTATS REPORTEES 2021	123 616.79	RESULTATS REPORTEES 2021	-48 118.17
RAR	0.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	146 611.10	TOTAL INVESTISSEMENT	-11 427.53
RESULTAT GLOBAL	135 183.57		
RAR	0.00	RAR : RECETTES (collégiale sécurité)	
RAR	0.00	RAR : DEPENSES (collégiale sécurité)	
		TOTAL :	
		1068 recettes = - 11 427.53	-11 427.53
		<i>001 à reporter dépenses investissement</i>	
		<i>1068 à reporter recettes investissement</i>	-11 427.53
002 REPORT recettes fonctionnements	135 183.57		

Ces deux documents comptables sont le reflet l'un et l'autre, des écritures comptables de l'année.

Il faut élire un président de séance pour la présentation du CA et le vote doit se faire sans la présence du Maire.

- Aurélie DELAPORTE est élue présidente de séance et présente le Compte Administratif 2022.

Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire regagne la salle du Conseil Municipal pour le vote

OUI : 9 –NON : Néant- ABSTENTION : Néant

3 – Affectation de résultats – année 2022 :

De ces résultats, il y a lieu de procéder à l'affectation, telle que proposé ci(dessous :

☛Section d'investissement- 1068 affectation résultat excédent fonctionnement	-11 427.53€
☛Section de fonctionnement- chapitre 002 :	135 183.57€

Ces résultats seront repris au budget prévisionnel unique 2023.

OUI : 9- NON : Néant – ABSTENTION : Néant.

4- Vote des Taux

Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, loi 2020-1721 de finances 2021, Monsieur le maire expose que suite à la suppression de la taxe d'habitation chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (**soit 16.48 % pour l'Indre-et-Loire**) qui viendra s'additionner au taux communal. De ce fait, le taux de la Taxe foncière propriétés bâties sera pour l'année 2023 :

38.68 %, soit 16.48 taux départemental plus 22.20 % taux communal qui reste identique à l'année précédente = 38.68 %

Le taux de la taxe foncière sur le bâti est inchangé pour l'année 2023 : 38.68 %

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est inchangé, soit 67.37 %

OUI : 9 - NON : Néant - ABSTENTION : Néant

5 – Approbation du budget prévisionnel unique – année 2023 :

La présentation et lecture des différents documents remis à chaque conseiller.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 387 951.88€

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de : 122 624.53 €

L'investissement comprend en dépenses essentiellement le remboursement du capital des emprunts, la réfection, du mur du parc municipal, et les opérations prévues pour l'année 2023 : (procédure du relevage des concessions en abandons, rénovation de la salle Prunelière)

OUI : 9- NON : Néant- ABSTENTION : Néant

6- Convention animale 37

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, a adopté lors d'un bureau communautaire et à la commission infrastructure du 2 mars 2020, l'externalisation de la fourrière communautaire.

Il convient de renouveler la convention avec la « Fourrière animale 37 » et d'adhérer à cet organisme à compter du 1^{er} avril 2023, pour un durée d'un an reconduite tacitement pour une durée équivalente sans excéder deux ans.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce renouvellement.

Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- Motion soutien nouveau nucléaire

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes a voté à l'unanimité une résolution de soutien à l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires sur le territoire en décembre 2021. Le Conseil municipal d'Avoine, commune d'implantation de la centrale, a également délibéré en ce sens.

Monsieur le Maire indique que la COP 26 a réaffirmé, sur la base des études du Groupement Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat (GIEC), la cruciale nécessité de la lutte contre le changement climatique. Les questions énergétiques sont au cœur du sujet. La contribution de l'électronucléaire au futur énergétique est un point clé de la stratégie de notre pays. A ce titre, il rappelle que notre territoire a été pionnier dans son soutien à l'énergie nucléaire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la motion de soutien du nouveau nucléaire.

OUI : 8 - NON : Néant – ABSTENTION : 1

8- Questions diverses

- Flâneries piétonnes :

Un courrier a été envoyé à la Mairie de Montsoreau leur demandant si une extension des Flâneries Piétonnes serait envisageable sur leur commune. La Commune de Montsoreau nous a répondu que cette proposition sera menée lors de leur prochain conseil.

- Déchets Verts : Monsieur le 1^{er} Adjoint constate que de plus en plus de Déchets verts sont laissés sur la voie publique, nécessitant à l'agent communal de nettoyer régulièrement. Un boîtier va être mis en place sur la commune afin d'informer les administrés.

- Vœux du Maire Pour information, les prochains vœux du maire se dérouleront le samedi 6 janvier 2024 19h.

- Panneau de Signalisation Loire à Vélo :

La route Loire à vélo qui relie Candès saint Martin à Savigny en Véron est interdite à la circulation dû aux fissures constatées en novembre 2022 sur le pont en pierre.

Monsieur le maire propose au conseil de mettre en place un panneau de signalisation (piétons, vélos uniquement) complété d'un arrêté photo joint.



Zoom

ARRETE N°.....

Fin de la séance : 21h00

Le secrétaire : Joël RAVENEAU

Le Maire,
Stephan PINAUD